

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2262

4 décembre 2006

### SOMMAIRE

A. CoRe Consulting S.A., Luxembourg	108547	Eric Coiffure Deluxe, S.à r.l., Schouweiler	108555
Alpha Expert S.A., Luxembourg	108539	Espace Zen S.A., Bigonville	108533
Anthos Immobilière HT S.A., Luxembourg	108558	Estelle Financière S.A., Luxembourg	108554
Aqua, Sicav, Luxembourg	108534	Euro-Link S.A., Luxembourg	108536
Artzare S.A., Luxembourg	108542	Extension S.A., Weiswampach	108532
Athis S.A.H., Luxembourg	108551	Financière d'Etudes et de Constructions (FINECO) S.A., Luxembourg	108555
Aurore Development S.A., Luxembourg	108558	Florenne S.A., Luxembourg	108559
Banque de Luxembourg S.A., Luxembourg	108538	Fondinvest S.A., Howald	108568
Bluebay High Yield Investments (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	108572	G.P.S. S.A., Luxembourg	108553
Bonneair S.A., Luxembourg	108540	G.P.S. S.A., Luxembourg	108554
Canvest Corporation, S.à r.l., Luxembourg	108540	Haas Johny et Compagnie, S.à r.l., Troisvierges	108533
Cecamo Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	108567	Havana Club Holding S.A., Luxembourg	108573
(Les) Charpentiers d'Aujourd'hui, S.à r.l., Duderlange	108537	Havana Club Holding S.A., Luxembourg	108574
CI & GI Investments S.A., Luxembourg	108537	Hyta Invest S.A., Luxembourg	108540
Cirin Invest, S.à r.l., Luxembourg	108560	Immo Echternach, S.à r.l., Echternach	108531
CMC Group Financial Company S.A., Luxembourg	108542	Immobilière du Gräfgen S.A., Wiltz	108534
Coach Partners S.A., Bigonville	108534	ING PFCE Czech I, S.à r.l., Luxembourg	108568
Compagnie d'Investissements d'Outre Mer S.A., Luxembourg	108554	International Buildings Trade S.A., Luxembourg	108551
DAM S.C.I., Esch-sur-Alzette	108545	International Development and Communication Company S.A.H., Luxembourg	108544
Dalkestone Inc. S.A., Luxembourg	108575	International Development and Communication Company S.A.H., Luxembourg	108544
Damani S.A., Wiltz	108535	International Mediafinance Holding S.A., Luxembourg	108552
DEP IV PH Holding 2, S.à r.l., Luxembourg	108543	International Mediafinance Holding S.A., Luxembourg	108553
De Beek I S.A., Luxembourg	108574	Jardin de Portugal II, S.à r.l., Diekirch	108535
De Beek VII S.A., Luxembourg	108575	Jefeco, S.à r.l., Luxembourg	108532
Desifaldi S.A., Luxembourg	108559	JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2, S.à r.l., Senningerberg	108561
Desifaldi S.A., Luxembourg	108572	Kauri Capital Properties, S.à r.l., Luxembourg	108537
E.B.O., Events and Business Organisation S.A., Contern	108546	Lake Harvest International S.A., Wiltz	108533
E.B.O., Events and Business Organisation S.A., Contern	108547	Landmark Property Management S.A., Luxembourg	108542
EKZ Echternach, S.à r.l., Echternach	108531	Laty & Laty S.A., Luxembourg	108538
Elec Sub S.A., Luxembourg	108539	LCI Lux Limited, S.à r.l., Luxembourg	108530
Eler Holding S.A., Luxembourg	108572	Lexingthon Holding S.A., Luxembourg	108544
EPP Saint Ouen (Lux), S.à r.l., Luxembourg	108573	Ludilaur S.A., Bertrange	108539
EPP Suresnes Diderot (Lux), S.à r.l., Luxembourg	108557	(La) Luxembourgeoise de Maintenance Indus-	

truelle et de Désamiantage S.A., Luxembourg .....	108559	R & H Trans, S.à r.l., Weiswampach .....	108533
Luxpri Center S.A., Weiswampach .....	108532	Rail Réassurances S.A., Luxembourg .....	108542
Marathon Ris Orangis (Lux), S.à r.l., Luxembourg	108576	Rayan Investment S.A., Luxembourg .....	108571
Marathon Suresnes (Lux), S.à r.l., Luxembourg ..	108574	Rechem S.A., Senningerberg .....	108530
Matériaux Bassing, S.à r.l., Vianden .....	108531	Red Sappers Baseball Team, A.s.b.l., Dudelange .	108569
Monuments Thill, S.à r.l., Diekirch .....	108535	Riosal Investment S.A., Luxembourg .....	108545
Monuments Thill, S.à r.l., Diekirch .....	108535	Rose Velte S.A., Wiltz .....	108532
Monuments Thill, S.à r.l., Diekirch .....	108536	RTL Group S.A., Luxembourg .....	108543
Monuments Thill, S.à r.l., Diekirch .....	108536	S.M.O. S.A., Wiltz .....	108534
Moxon International S.A., Luxembourg .....	108559	Selama, S.à r.l., Pétange .....	108536
MUM S.A., Weiswampach .....	108532	SFF (Société Financière et Foncière) S.A., Luxem- bourg .....	108543
Nevis S.A., Luxembourg .....	108555	Sirec International Reinsurance Company S.A., Senningerberg .....	108576
Nordea Bank S.A., Findel .....	108560	Sitma Machinery International S.A., Luxembourg	108538
Nordea Bank S.A., Findel .....	108561	Snowdon Luxembourg S.A., Luxembourg .....	108544
Obegi Group S.A., Luxembourg .....	108550	Sobel Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	108572
Obegi Group S.A., Luxembourg .....	108551	Sogecore Risk Strategies S.A., Senningerberg ...	108576
Optique Claude Bley, S.à r.l., Wiltz .....	108533	Swisscanto (LU) Sicav II Management Company S.A., Luxembourg .....	108531
Orioles Investments S.A., Luxembourg .....	108545	Taché Investments S.A., Luxembourg .....	108575
Parade Fonds, Sicav, Luxembourg .....	108537	Thaddeus et Cie Holding S.A., Esch-sur-Alzette..	108547
Partim International S.A.H., Luxembourg .....	108567	Transport Alphonse Lies, S.à r.l., Folschette. ....	108541
Patoca S.A., Luxembourg .....	108568	Tredegar Europe, S.à r.l., Luxembourg .....	108558
Power Trade S.A., Luxembourg .....	108540	Trupial Invest S.A., Luxembourg .....	108573
Presidential Partners S.A., Luxembourg .....	108574	WACIM Finance S.A., Luxembourg .....	108548
Pro Re (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	108536	WB Consultancy, S.à r.l., Luxembourg .....	108535
Pro Re (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	108541		
Progis S.A., Luxembourg .....	108557		

**LCI LUX LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 120.201.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la résolution de l'Actionnaire unique en date du 5 octobre 2006 que la démission de M. Bart Zech en tant que gérant avec effet au 5 octobre 2006 est acceptée.

Luxembourg, le 20 octobre 2006.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06964. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(116894.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**RECHEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 50.871.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2006*

*Quatrième Résolution: Nominations statutaires*

a) Le mandat de MM. Jan de Clerck, Ivan Lokere (domiciliés professionnellement au 2 Nederzwijsnaarde B-9052 Zwinnaarde) et de la société J. VAN BREDA & C<sup>O</sup> REINSURANCE MANAGEMENT (domicilié au 6B, route de Trèves L-2633 Senningerberg) prennent fin à l'issue de cette Assemblée. L'Assemblée Générale propose de reconduire leurs mandats jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises arrivant à expiration, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de la société HRT REVISION jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04083. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117051.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**SWISSCANTO (LU) SICAV II MANAGEMENT COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 1, place de Metz.  
H. R. Luxemburg B 113.207.

*Auszug aus dem Protokoll über die ordentliche Hauptversammlung vom 26. September 2006*

Die Hauptversammlung stellt fest, daß das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder mit dem Schluß dieser ordentlichen Hauptversammlung endet.

Die Hauptversammlung ernennt für ein Mandat, welches mit der ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2007 endet, folgende Verwaltungsratsmitglieder:

Herrn Gérard Fischer, Präsident (beruflich wohnhaft: Nordring 4, CH-3000 Bern)

Herrn Peter Bänziger (beruflich wohnhaft: Rebweg, 5 CH-8203 Schaffhausen)

Herrn Hans Frey (beruflich wohnhaft: Steinbrüchelstrasse 66, CH-8053 Zurich)

Herrn Reto Tarregghetta (beruflich wohnhaft: Waisenhausstrasse 2, 8023 Zurich)

Herrn Alfred Theiler (beruflich wohnhaft: Gessnerallee 32, CH-8023 Zurich)

Die Prüfungsgesellschaft PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. mit dem Sitz in Luxemburg, wird für die laufende Rechnungsperiode als unabhängiger Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft genannt.

*Für SWISSCANTO (LU) SICAV II MANAGEMENT COMPANY S.A.*

**BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG**

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05286. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(114864.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

**IMMO ECHTERNACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Marnach.

R. C. Luxembourg B 108.020.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2006, réf. DSO-BV00124, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*IMMO ECHTERNACH, S.à r.l.*

Signature

(114262.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 octobre 2006.

**MATERIAUX BASSING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9412 Vianden, 2, rue de la Frontière.

R. C. Luxembourg B 99.279.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2006, réf. DSO-BV00122, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*MATERIAUX BASSING, S.à r.l.*

Signature

(114257.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 octobre 2006.

**EKZ ECHTERNACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 95.939.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2006, réf. DSO-BV00119, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*EKZ ECHTERNACH, S.à r.l.*

Signature

(114252.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 octobre 2006.

**EXTENSION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 100A, Auf dem Kiemel.  
R. C. Luxembourg B 91.957.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2006, réf. DSO-BV00114, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
**EXTENSION S.A.**

Signature

(114238.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 octobre 2006.

---

**ROSE VELTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9557 Wiltz, 6, rue Michel Rodange.  
R. C. Luxembourg B 100.444.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2006, réf. DSO-BV00117, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
**ROSE VELTE S.A.**

Signature

(114243.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 octobre 2006.

---

**MUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.  
R. C. Luxembourg B 109.203.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2006, réf. DSO-BV00118, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
**MUM S.A.**

Signature

(114249.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 octobre 2006.

---

**LUXPRI CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 100A, Auf dem Kiemel.  
R. C. Luxembourg B 107.448.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2006, réf. DSO-BV00113, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
**LUXPRI CENTER S.A.**

Signature

(114234.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 octobre 2006.

---

**JEFECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1952 Luxembourg, 19, rue N+J Lefèvre.  
R. C. Luxembourg B 78.008.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Signature.

(115076.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

**HAAS JOHNY ET COMPAGNIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 22, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 96.416.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2006, réf. DSO-BV00110, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*HAAS JOHNY ET COMPAGNIE, S.à r.l.*

Signature

(114216.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 octobre 2006.

---

**OPTIQUE CLAUDE BLEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 15, rue des Tondeurs.  
R. C. Luxembourg B 102.691.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2006, réf. DSO-BV00111, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*OPTIQUE CLAUDE BLEY, S.à r.l.*

Signature

(114223.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 octobre 2006.

---

**LAKE HARVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9522 Wiltz, 15, rue du Fossé.  
R. C. Luxembourg B 92.352.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2006, réf. DSO-BV00112, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*LAKE HARVEST INTERNATIONAL S.A.*

Signature

(114230.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 octobre 2006.

---

**R & H TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 112, route de Stavelot.  
R. C. Luxembourg B 99.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 20 juillet 2006, réf. DSO-BS00192, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 24 octobre 2006.

Signature.

(114149.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 octobre 2006.

---

**ESPACE ZEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8812 Bigonville, 12, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 120.549.

*Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 2 octobre 2006*

Est désigné administrateur-délégué, Monsieur Philippe Hoge, prénommé, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, ayant tous pouvoirs pour engager la société par sa signature isolée et obligatoire dans ce cadre.

Signé: K. Dormal, Y. Blockhuys, P. Hoge.

K. Dormal / Y. Blockhuys / P. Hoge

Enregistré à Diekirch, le 12 octobre 2006, réf. DSO-BV00081. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(113964.5//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 octobre 2006.

---

108534

**IMMOBILIERE DU GRÄFGEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs.  
R. C. Luxembourg B 106.165.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 19 octobre 2006, réf. DSO-BV00134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 octobre 2006.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(113548.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 octobre 2006.

---

**COACH PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8812 Bigonville, 12, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 120.548.

*Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 2 octobre 2006*

Est désigné administrateur-délégué, Monsieur Philippe Hoge, prénommé, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, ayant tous pouvoirs pour engager la société par sa signature isolée et obligatoire dans ce cadre.

Signé: K. Dormal, Y. Blockhuys, P. Hoge.

K. Dormal / P. Hoge / Y. Blockhuys

Enregistré à Diekirch, le 12 octobre 2006, réf. DSO-BV00082. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(113961.5//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 octobre 2006.

---

**S.M.O. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelanst.  
R. C. Luxembourg B 102.976.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 18 octobre 2006*

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 octobre 2006, que le siège social de la société est transféré au 2A, rue Hannelanst, Appartement 39, L-9544 Wiltz.

Wiltz, le 18 octobre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 19 octobre 2006, réf. DSO-BV00135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signatures.

(113544.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 octobre 2006.

---

**AQUA, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 26.279.

*Extrait de la décision prise par le Conseil d'Administration par voie de Résolution Circulaire du 10 octobre 2006*

Le Conseil d'Administration a décidé de coopter M. Marc-André Bechet, BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la SICAV, à compter du 10 octobre 2006, en remplacement de M. Hans Schütz, Administrateur démissionnaire en date du 30 septembre 2006.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour AQUA

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliaire

R. Leoni / M. Vermeersch

Sous-Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV06054. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(115115.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

**JARDIN DE PORTUGAL II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9233 Diekirch, 33, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 97.722.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 20 octobre 2006, réf. DSO-BV00155, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 octobre 2006.

Signature.

(113385.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 octobre 2006.

**DAMANI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.  
R. C. Luxembourg B 96.875.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 16 octobre 2006*

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 octobre 2006, que la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à 11, boulevard du Prince Henri, Luxembourg a été démissionnée comme commissaire aux comptes.

Wiltz, le 16 octobre 2006.

Pour extrait conforme

La société FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 19 octobre 2006, réf. DSO-BV00136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signatures.

(113541.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 octobre 2006.

**MONUMENTS THILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9233 Diekirch, 43, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 96.182.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 22 février 2006, réf. DSO-BN00214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 octobre 2006.

Signature.

(111742.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 octobre 2006.

**MONUMENTS THILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9233 Diekirch, 43, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 96.182.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 22 février 2006, réf. DSO-BN00213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 octobre 2006.

Signature.

(111741.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 octobre 2006.

**WB CONSULTANCY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André.  
R. C. Luxembourg B 119.044.

Lors d'une assemblée générale des associés tenue en date du 22 septembre 2006, il a été décidé d'accepter la démission de Marleen Watté-Bollen en tant que gérante de la société.

Le 11 octobre 2006.

Le gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03572. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(115159.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

**MONUMENTS THILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9233 Diekirch, 43, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 96.182.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 22 février 2006, réf. DSO-BN00211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 octobre 2006.

Signature.

(111736.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 octobre 2006.

---

**MONUMENTS THILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9233 Diekirch, 43, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 96.182.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 22 février 2006, réf. DSO-BN00212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 octobre 2006.

Signature.

(111739.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 octobre 2006.

---

**EURO-LINK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.  
R. C. Luxembourg B 28.123.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société  
qui s'est tenue en date du 11 octobre 2006 à Luxembourg*

A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de la société du 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg au 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06256. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(115077.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

**SELAMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4745 Pétange, 82, An den Jenken.  
R. C. Luxembourg B 79.769.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Signature.

(115079.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

**PRO RE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 22.257.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg, le 30 mars 1999*

L'Assemblée Générale du 30 mars 1999 a élu PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'Entreprises pour l'année 1999, en remplacement de COOPERS & LYBRAND, Commissaire.

Pour la société PRO RE (LUXEMBOURG) S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(115168.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

108537

**CI & GI INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.  
R. C. Luxembourg B 79.027.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société  
qui s'est tenue en date du 19 octobre 2006 à Luxembourg*

A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de la société du 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg au 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06257. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(115080.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

**LES CHARPENTIER D'AUJOURD'HUI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3487 Dudelange, 39, route de Hellange.  
R. C. Luxembourg B 53.455.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV06090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Le gérant

(115082.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

**KAURI CAPITAL PROPERTIES, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 119.925.

—  
EXTRAIT

Il ressort d'une convention sous seing privé que Monsieur Julian Brown a cédé en date du 4 octobre 2006 ses 3000 parts sociales à la société KAURI CAPITAL GUERNSEY LP. L'associé unique de la société est donc:

- KAURI CAPITAL GUERNSEY LP, Dorey Court, Admiral Park, Elizabeth Avenue, St Peter Port, Guernsey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour KAURI CAPITAL PROPERTIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05753. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(115100.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

**PARADE FONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 83.067.

—  
*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 12 juillet 2006*

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de M. Robert Schmit et a coopté M. Nico Thill (résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue), Administrateur, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2006.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05431. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(115122.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

**SITMA MACHINERY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 61.985.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 20 juillet 2006*

- Les démissions de Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Alain Renard, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leurs mandats d'Administrateurs de Catégorie B sont acceptées.

- Les sociétés LOUV, S.à r.l., Société à Responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et EFFIGI, S.à r.l., Société à Responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées comme nouveaux Administrateurs de Catégorie B. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour SITMA MACHINERY INTERNATIONAL S.A.  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(115128.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

**LATY & LATY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 106.699.

*Extrait de la lettre de démission du 29 septembre 2006*

Par la présente, Sylvie Abtal-Cola a l'honneur d'informer les actionnaires de LATY & LATY S.A. qu'elle démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de LATY & LATY S.A.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01891. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(115196.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

**BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 100.000.000.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 5.310.

Société Anonyme constituée le 4 avril 1953 suivant publication au Mémorial n° 39 du 7 mai 1953, par transformation de la BANQUE MATHIEU FRERES, Société en nom collectif, constituée le 31 mars 1937.

Statuts modifiés et coordonnés suivant publications au Mémorial n° 75 du 5 avril 1974, 162 du 6 août 1976, 197 du 21 septembre 1976, transformée en BANQUE DE LUXEMBOURG, suivant publication au Mémorial n° 143 du 27 juin 1977.

Statuts modifiés et coordonnés suivant publications au Mémorial n° 21 du 30 janvier 1979, 38 du 25 février 1980, 56 du 18 mars 1980, 68 du 4 avril 1981, 287 du 29 décembre 1981, 52 du 16 mars 1982, 95 du 7 avril 1983, 110 du 25 avril 1984, 117 du 25 avril 1985, 201 du 17 juillet 1987, 160 du 11 juin 1988, 352 du 27 septembre 1990, 303 du 25 juin 1993, 142 du 14 avril 1994, 502 du 16 septembre 1997 et 471 du 21 juin 1999.

*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 19 septembre 2006*

Le Conseil d'Administration décide d'accorder la délégation de la gestion journalière à Monsieur Luc Rodesch, Membre du Comité de Direction.

Composition des Membres du Comité de Direction:

MM. Pierre Ahlborn (Administrateur-Délégué et Délégué à la gestion journalière) (résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal);

Antoine Calvisi (Vice-Président du Comité de Direction et Délégué à la gestion journalière) (résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal);

André Justin (Délégué à la gestion journalière) (résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal);

Etienne Planchard (Délégué à la gestion journalière) (résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal);

Fernand Reiners (Délégué à la gestion journalière) (résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal);

Luc Rodesch (Délégué à la gestion journalière) (résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal).  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02819. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(115134.3//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

**ELEC SUB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 89.979.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion des actionnaires du 17 octobre 2006*

La démission de M. Denis Leroy, Directeur d'investissement, résidant au 23, avenue Foch, La Garenne Colombe, 92250, France, de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Mme Claire Benoist, Directeur Administratif et Financier, résidant au 41, avenue Georges V, 75 008 Paris, France est nommée administrateur en remplacement de M. Denis Leroy, Directeur d'Investissement, résidant au 23, avenue Foch, La Garenne Colombe, 92250, France. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

*Pour ELEC SUB S.A.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05628. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(115140.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

**LUDILAU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8005 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 73.564.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 7 septembre 2006*

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs, Monsieur Philippe Mantz, Madame Ludivine Renauld-Mantz et Madame Lauriane Gelot-Mantz.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Madame Marie-Laure Mantz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour l'assemblée générale

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03716. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(115152.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

**ALPHA EXPERT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 88.567.

*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 16 octobre 2006*

Les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Nabil Essassi avec effet au 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 20 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05668. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(115177.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

108540

**CANVEST CORPORATION, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 119.862.

*Extrait des résolutions prises par les associés le 4 octobre 2006*

Les associés décident de transférer le siège social de la société du 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Par ailleurs, il résulte des résolutions prises par les associés que Monsieur Dennis Bosje, comptable, né le 20 novembre 1965 à Amsterdam (Hollande), demeurant au 3, rue Boxepull, L-8447 Steinfort a été nommé gérant de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui est appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02785. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(115160.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

**HYTA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 50.905.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 septembre 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04637. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(115161.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

**BONNEAIR S.A., Société Anonyme (dissoute).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 39.039.

*Complément à l'enregistrement A.C., volume 148S, folio 81, case 12 du 10 juin 2005 et au dépôt n° 051067.3/227/17 du 17 juin 2005.*

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VAL ORFIN S.A.

Liquidateur

Signatures

(116670.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

---

**POWER TRADE S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-1944 Luxembourg, 4, Franz Liszt.  
R. C. Luxembourg B 113.602.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2006*

*Première résolution*

Le siège social de la société a été transféré de L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois à L-1944 Luxembourg, 4, Franz Liszt.

*Deuxième résolution*

La démission au poste d'administrateur de CA CONSULTING INTERNATIONAL S.A. a été acceptée.

108541

*Troisième résolution*

A été nommé au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:  
- NOETTRIB ADMINISTRATION S.A., Siège social: 6, Place de Nancy à L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 74.517, représentée par Monsieur Pascal Robinet.

*Quatrième résolution*

La démission au poste de commissaire de la SOCIETE D'AUDIT & DE REVISION, S.à r.l. a été acceptée.

*Cinquième résolution*

A été nommée au poste de commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:  
la société FIDAL INTERNATIONAL, Siège social: 802, St. James Court, st Denis Street, Port-Louis (Iles Maurice),  
Registre des Sociétés des Iles Maurice sous le numéro 65637.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2006.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(115162.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

**TRANSPORT ALPHONSE LIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8834 Folschette, 79, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 110.269.

—  
EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés intervenue le 3 octobre 2006 et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 12.500 EUR, représenté par 100 parts sociales, de valeur nominale 125 EUR, entièrement souscrites et libérées, se repartit comme suit:

Monsieur Alphonse Lies, soixante parts sociales .....	60
Madame Marcelle Wies, trente parts sociales .....	30
Monsieur Steve Neugebauer, dix parts sociales .....	10
Total: cent parts sociales .....	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

TRANSPORT ALPHONSE LIES, S.à r.l.

A. Lies / M. Buchholtz-Wies / S. Neugebauer

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(115164.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

**PRO RE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 22.257.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg, le 5 octobre 2006*

L'Assemblée Générale du 5 octobre 2006 nomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur James T. Jannuzzo;
- Monsieur Anthony Petrucci;
- Monsieur Clare Hargreaves, résidant 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
- Monsieur Lambert Schroeder.

Leur mandat viendra à expiration immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui statuera sur l'exercice 2006.

L'Assemblée Générale renomme également comme Réviseur d'Entreprise KPMG AUDIT. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2006.

Pour la société PRO RE (LUXEMBOURG) S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03054. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(115167.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

**RAIL REASSURANCES, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 9, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 53.665.

*Extrait du procès-verbal de la 42<sup>e</sup> réunion du Conseil d'Administration du 14 juillet 2006*

«Le Conseil prend acte de la démission de M. Nicolas Welsch de son poste d'Administrateur, avec effet au 12 juin 2006.

Le Conseil coopte Messieurs Jean-Pierre Flammang, domicilié au 135, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, et Jean-Marie Franziskus, domicilié au 132, rue J.-F. Boch, L-1244 Luxembourg, en tant que nouveaux Administrateurs.

Le Conseil désigne M. Marc Wengler en tant que Président du Conseil d'Administration.»

*Pour la société*

L. Schroeder

*Dirigeant Agréé*

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05588. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(115166.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

**ARTZARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 78.331.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement à Luxembourg, le 20 septembre 2006*

L'Assemblée reconduit le mandat de Monsieur Christian Abele au poste d'Administrateur avec effet au 10 janvier 2006. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2010.

L'assemblée reconduit le mandat de Madame Audrey Lombard en tant qu'Administrateur avec effet au 10 janvier 2006. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2010.

*Pour la société*

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03049. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(115169.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

**LANDMARK PROPERTY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 107.752.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 28 septembre 2006 que:

Monsieur Henry Gwyn Jones a été réélu administrateur-délégué de la société, son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

*Pour extrait conforme*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04173. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(115174.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

**CMC GROUP FINANCIAL COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 14, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 30.457.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BV07675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 octobre 2006.

*Signature.*

(116769.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

108543

**SFF (SOCIETE FINANCIERE ET FONCIERE) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 81.597.

*Résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 2006*

La société accepte les démissions des administrateurs Monsieur Marc Schintgen, Madame Ingrid Hoolants, la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. et la société KITZ S.A. avec effet au 8 octobre 2006.

La société accepte la démission du commissaire aux comptes ALPHA EXPERT S.A. avec effet au 8 octobre 2006.

La société décide de nommer comme administrateurs:

- Monsieur Gérard Collot, demeurant 9, rue de la République à F-54800 Jouaville;
- Monsieur Claude Poletti, demeurant Chemin St. Claude à F-84110 Villedieu;
- Monsieur Fabrice de Montgolfier, demeurant 15, rue Charlotte Jousse à F-57070 Metz.

La société décide de nommer comme commissaire aux comptes la société CodaSystem BENELUX S.A., ayant son siège social 66, route de Luxembourg à L-4221 Esch-sur-Alzette, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 91.634.

Tout les mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06457. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(115176.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

**RTL GROUP, Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 10.807.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'administration tenu au siège social le 29 août 2006 que:

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Messieurs Gérald Frère, Gilles Samyn et Jocelyn Lefebvre en qualité d'administrateurs de la Société avec effet au 4 juillet 2006.

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de coopter en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Gérald Frère, démissionnaire, Monsieur Günther Grüger, ayant son adresse professionnelle 270 Cari Bertelsmann Strasse D-33311 Gütersloh, avec effet à ce jour.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04052. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(115180.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

**DEP IV PH HOLDING 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital souscrit: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 96.493.

*Résolution de l'associé unique*

*Conseil de gérance*

En date du 9 octobre 2006, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés a décidé

- d'accepter la démission de Janet Mary Dunlop domiciliée au 33 Aigburth Mansions, Mowil Street, GB-SW9 OEP, Kennington Oval, Londres, Grande-Bretagne en tant que gérante avec effet au 29 septembre 2006
- et d'accepter la nomination de Gavin Key domicilié 9 Trafford Close, GB-WD7 9HU, Shenley, Herts, Grande-Bretagne en tant que gérant de la société avec effet au 29 septembre 2006 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06321. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(115348.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

108544

**LEXINGTON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 61.180.

*Extrait des résolutions prises par les administrateurs de la société le 17 octobre 2006*

Les administrateurs de la Société ont décidé en date du 17 octobre 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(115183.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

**INTERNATIONAL DEVELOPMENT AND COMMUNICATION COMPANY, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 26.175.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 24 juin 1987, acte publié au Mémorial C no 296 du 23 octobre 1987. Le capital a été converti en euros, le 31 décembre 2001, acte publié au Mémorial C no 883 du 11 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV04997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERNATIONAL DEVELOPMENT AND COMMUNICATION COMPANY*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(115185.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

**INTERNATIONAL DEVELOPMENT AND COMMUNICATION COMPANY, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 26.175.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 24 juin 1987, acte publié au Mémorial C no 296 du 23 octobre 1987. Le capital a été converti en euros, le 31 décembre 2001, acte publié au Mémorial C no 883 du 11 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERNATIONAL DEVELOPMENT AND COMMUNICATION COMPANY*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(115186.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

**SNOWDON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 93.877.

*Extrait de la lettre de démission du 29 septembre 2006*

Par la présente, Sylvie Abtal-Cola a l'honneur d'informer les actionnaires de SNOWDON LUXEMBOURG S.A. qu'elle démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de SNOWDON LUXEMBOURG S.A.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(115188.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

**RIOSAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 67.610.

*Extrait de la lettre de démission du 29 septembre 2006*

Par la présente, Sylvie Abtal-Cola a l'honneur d'informer les actionnaires de RIOSAL INVESTMENT S.A. qu'elle démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de RIOSAL INVESTMENT S.A.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01886. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(115189.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

**ORIOLES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 67.961.

*Extrait de la lettre de démission du 29 septembre 2006*

Par la présente, Sylvie Abtal-Cola a l'honneur d'informer les actionnaires de ORIOLES INVESTMENTS S.A. qu'elle démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de ORIOLES INVESTMENTS S.A.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01888. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(115191.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

**DAM S.C.I., Société Civile Immobilière.**  
Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 95, rue Zénon Bernard.  
R. C. Luxembourg E 3.234.

## STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre octobre.

Ont comparu:

- 1 - Bakic-Ramdedovic Muamera, née le 1<sup>er</sup> janvier 1975 à Devrec Tutin (Serbie), demeurant à L-4031 Esch-sur-Alzette, 95, rue Zénon Bernard;
- 2 - Ramdedovic Nedzad, né le 22 mai 1970 à Bar (Monténégro), demeurant à L-4031 Esch-sur-Alzette, 95, rue Zénon Bernard.

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination - Objet - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination: DAM S.C.I.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la cession, la location de biens immobiliers, ainsi que la gestion d'un ou plusieurs immeubles.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision des associés à la majorité des voix.

**Art. 4.** Le siège social de la société est établi à Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

### **Titre II.- Capital social - Apports - Parts**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de trois mille euros (3.000,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de trente euros (30,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Bakic-Ramdedovic Muamera, préqualifiée, cinquante parts sociales .....	50 parts
2.- Monsieur Ramdedovic Nedzad, préqualifié, cinquante parts sociales.....	50 parts
Total: cent parts sociales.....	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de trois mille euros (3.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.  
Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des autres associés (à l'exception des descendants en ligne directe en cas de mort de l'un des associés).

**Art. 7.** Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

### **Titre III.- Administration de la Société**

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

La société est engagée à l'égard des tiers, par la signature individuelle du ou des gérant(s).

**Art. 9.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

**Art. 10.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutefois, les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 11.** Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

**Art. 12.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés, selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 13.** Les articles 1832 à 1872 du code civile ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Assemblée générale*

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Madame Bakic-Ramdedovic Muamera, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

3.- Le siège social de la société est fixé à L-4031 Esch-sur-Alzette, 95, rue Zénon Bernard.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2006.

Et après lecture faite aux comparants, le présent acte est signé.

M. Bakic-Ramdedovic / N. Ramdedovic.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06771. – Reçu 184 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(115193.3//71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

### **E.B.O., EVENTS AND BUSINESS ORGANISATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue de l'Étang.

R. C. Luxembourg B 51.038.

L'an deux mille six, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EVENTS AND BUSINESS ORGANISATION S.A. en abrégé E.B.O., avec siège social à Contern, constituée suivant acte reçu par le notaire sousigné en date du 28 mars 1995, publié au Mémorial C numéro 378 du 9 août 1995, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1347 du 18 décembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Robert dit Bob Bellion, employé privé, demeurant à Sandweiler,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carole Bellion-Reding, employée privée, demeurant à Sandweiler.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-8080 Bertrange, 39, route de Longwy à L-5326 Contern, 8, rue de l'Étang.

2) Modifications statutaires.

## 3) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

En suite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-8080 Bertrange, 39, route de Longwy vers L-5326 Contern, 8, rue de l'Etang, et en conséquence de modifier le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. (2<sup>e</sup> alinéa).** Le siège de la société est établi à Contern.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Bellion, M.-P. Thibo, C. Reding, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, vol. 155S, fol. 54, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

J.-P. Hencks.

(115265.3/216/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

**E.B.O., EVENTS AND BUSINESS ORGANISATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue de l'Etang.

R. C. Luxembourg B 51.038.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(115266.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

**THADDEUS ET CIE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.

R. C. Luxembourg B 47.625.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Signature.

(116887.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**A. CoRE CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 94.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04385, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2006.

*Pour A. CoRE CONSULTING S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(115201.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

108548

**WACIM FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 120.737.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

La société MORAINÉ CORP. ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526830, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 16 octobre 2006.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WACIM FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 18 octobre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 7 mai à 15.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2007.

#### *Souscription et libération*

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- c) Monsieur Sébastien Gravière, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2006, vol. 539, fol. 38, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 octobre 2006.

J. Seckler.

(116741.3/231/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

### **OBEGI GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 16.092.

L'an deux mille six, le quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OBEGI GROUP S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Mersch, en date du 13 août 1978, publié au Mémorial C numéro 260 du 2 décembre 1978. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire soussigné, en date du 7 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 870 du 3 mai 2006. Le capital social a été converti en euros suivant décision du conseil d'administration prise en date du 26 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 1461 du 9 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Toni Yarak, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Ferron, employé privé, demeurant à Bofferdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la date de l'Assemblée Générale et modification afférente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 14 des statuts.
2. Divers.

II. L'assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés à Luxembourg:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1620 du 25 août 2006 et numéro 1704 du 12 septembre 2006,

- au Letzëbuerger Journal édition du 25 août 2006 et 12 septembre 2006,

- au journal D'Wort édition du 25 août 2006 et 12 septembre 2006,

ce qui a été prouvé à l'assemblée.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste c présence; cette liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée à présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

IV. Une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire soussigné en date du 14 août 2006, enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2006, volume 29CS, folio 43, case 5, n'a pu délibérer valablement, étant donné que moins de la moitié du capital social était présent ou représenté à cette assemblée, de sorte que la présente assemblée générale peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour quel que soit le nombre des actions présentes ou représentées.

V. Il résulte de ladite liste de présence que sur six cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent dix (699.810) actions actuellement en circulation, cent trente-neuf mille neuf cent soixante-deux (139.962) actions sont dûment représentées à la présente assemblée générale, de sorte que la présente assemblée est régulièrement convoquée, et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Seule et unique résolution*

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14. (1<sup>er</sup> alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juillet de chaque année à 10.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: T. Yarak, F. Ferron, M.-P. Thibo, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 3, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2006.

J.-P. Hencks.

(115321.2/216/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

**OBEGI GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 16.092.

—

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(115322.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

**INTERNATIONAL BUILDINGS TRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 98.130.

—

*Extrait de la lettre de démission du 29 septembre 2006*

Par la présente, Sylvie Abtal-Cola a l'honneur d'informer les actionnaires de INTERNATIONAL BUILDINGS TRADE S.A. qu'elle démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de INTERNATIONAL BUILDINGS TRADE S.A.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01889. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(115192.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

**ATHIS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 97.980.

—

*Extrait du Procès Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 avril 2006*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, bd, de la Foire à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05853. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(115245.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

**INTERNATIONAL MEDIAFINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 59.999.

L'an deux mille six, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résident à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de INTERNATIONAL MEDIAFINANCE HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 59.999, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 7 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 569 du 17 octobre 1997.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte sous seing privé en date du 31 mai 2002, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1257 du 29 août 2002.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 209.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 240.000,- par la création et l'émission de 8.427 actions nouvelles sans valeur nominale.

- Souscription et libération en espèces.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de deux cent neuf mille (209.000,-) euros pour le porter de son montant actuel de trente et un mille (31.000,-) euros à deux cent quarante mille (240.000,-) euros par la création et l'émission de huit mille quatre cent vingt-sept (8.427) actions nouvelles sans valeur nominale.

Les nouvelles actions ont été intégralement souscrites et entièrement libérées en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de deux cent neuf mille (209.000,-) euros est dès à présent à la libre disposition de la Société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent quarante mille (240.000,-) euros (EUR) divisé en neuf mille six cent soixante dix sept (9.677) actions sans valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Chantereau, F. Stolz-Page, R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 10, case 4. – Reçu 2.090 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

A. Schwachtgen.

(116875.3/230/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**INTERNATIONAL MEDIAFINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 59.999.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1499 du 17 octobre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(116876.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**G.P.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 70.425.

L'an deux mille six, le vingt octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de G.P.S. S.A., R.C.S. Luxembourg B 70.425, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 2 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 679 du 10 septembre 1999.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par un acte du même notaire, en date du 3 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1030 du 14 octobre 2004.

La séance est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions ayant chacune une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR), constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de l'article 3 des statuts concernant l'objet social.
- 2) Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'article 3 des statuts concernant l'objet social est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la vente, l'échange et la promotion d'immeubles bâtis et non bâtis, la prise à bail, la location de toute propriété immobilière avec ou sans promesse de vente, l'administration, la gérance et l'exploitation de tout immeuble pour compte de tiers.

La société a également pour objet toutes activités de conseil et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large.

Elle fournira et assurera tous services administratifs et de secrétariat à toutes entreprises, organisations et sociétés, de même que tous services de gestion, de surveillance et d'expertise de tous genres en matière économique et commerciale.

Elle pourra promouvoir, préparer et réaliser la constitution, la formation, la fusion, la concentration, la réorganisation de toutes entreprises, quels qu'en soient les objets ou les formes, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Chantereau, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 11, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

A. Schwachtgen.

(116884.3/230/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

---

**G.P.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 70.425.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1513 du 20 octobre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(116886.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

---

**COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS D'OUTRE MER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 54.410.

*Extrait de la lettre de démission du 29 septembre 2006*

Par la présente, Sylvie Abtal-Cola a l'honneur d'informer les actionnaires de COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS D'OUTRE MER S.A. qu'elle démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS D'OUTRE MER S.A.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01890. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(115194.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

**ESTELLE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 86.056.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 9 octobre 2006 que:

- L'assemblée prend note de la démission de Madame Ester Fadlun de ses fonctions d'Administrateur ainsi que d'Administrateur-Délégué et de Présidente du Conseil d'Administration de la Société avec effet au 4 juillet 2006. L'Assemblée accepte sa démission.

- L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Massimo Longoni, conseiller économique, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L1450 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 25 juillet 2006.

- L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Massimo Longoni, conseiller économique, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L1450 Luxembourg, en tant qu'Administrateur-Délégué de la Société avec effet au 26 septembre 2006, avec les pouvoirs nécessaires les plus étendus, quant à la réalisation des opérations de gestion ordinaire et journalière, à titre individuel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05790. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(115198.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

**FINANCIERE D'ETUDES ET DE CONSTRUCTIONS (FINECO) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 70.504.

—  
*Extrait de la lettre de démission du 29 septembre 2006*

Par la présente, Sylvie Abtal-Cola a l'honneur d'informer les actionnaires de FINANCIERE D'ETUDES ET DE CONSTRUCTIONS (FINECO) S.A. qu'elle démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de FINANCIERE D'ETUDES ET DE CONSTRUCTIONS (FINECO) S.A.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01892. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(115197.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

---

**NEVIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.362.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 24 octobre 2006*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Michele Amari, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Stefano Ciccarello, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 35, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(116619.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

---

**ERIC COIFFURE DELUXE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4994 Schouweiler, 22, rue de l'Eglise.  
R. C. Luxembourg B 120.769.

**STATUTS**

L'an deux mille six, le vingt octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Eric Caselli, né le 5 janvier 1964 à Villerupt (France), coiffeur, demeurant 12a, rue Horlet, F-57390 Audun le Tiche.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présents statuts une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour hommes et dames, avec vente de produits de beauté, de parfums et d'accessoires.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de ERIC COIFFURE DELUXE, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Schouweiler (Commune de Dippach).

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une simple décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre les futurs associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture des associés fondateurs ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi concernant les sociétés commerciales sont remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Eric Caselli, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution est évalué à mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 22, rue de l'Eglise, Parc Schouweiler, L-4994 Schouweiler.

2. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Eric Caselli, né le 5 janvier 1964 à Villerupt (France), coiffeur, demeurant 12a, rue Horlet, F-57390 Audun le Tiche.

Le gérant unique aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des statuts qui précèdent, et ceci avant toute activité.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Caselli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 2006, vol. 907, fol. 65, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(116937.3/239/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**PROGIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 79.435.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 octobre 2006*

*Résolution*

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Jean-Jacques Josset décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 5 septembre 2006.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Marco Gostoli, employé privé, demeurant à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Jean-Jacques Josset, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 35, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07086. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(116622.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**EPP SURESNES DIDEROT (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 82.242.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2006.

Pour EPP SURESNES DIDEROT (LUX), S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(116672.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

108558

**TREDEGAR EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 331.749,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 61.649.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés tenue le 26 juin 2006*

*Résolution*

Les mandats des gérants et du réviseur d'entreprise venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2007 comme suit:

*Conseil de gérance:*

MM. Stefano Lupi, domicilié à Buggiano (Italy), gérant;  
Rolando Luberti, Président ADMA Srl, domicilié à 20, Via Aterno, I-66020 San Giovanni Teatino, gérant;  
Mme. Nancy Maddi Taylor, Vice-Présidente Tredegar Corporation, domiciliée à 110, Tempsford Lane, USA - Richmond (Virginia), gérant.

*Réviseur d'entreprises:*

ALTER AUDIT, S.à r.l., 10, avenue Guillaume L - 1650 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07090. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(116625.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**ANTHOS IMMOBILIERE HT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.825.

Le Conseil d'Administration tenu le 5 octobre 2006 a décidé:

Suite à la démission de Monsieur Lorenzo Patrassi de sa fonction de président du conseil d'administration, de coopter comme nouvel président, avec effet à partir du 5 septembre 2006, Madame Sophie Jacquet, née le 7 mai 1974 à Messancy en Belgique, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

ANTHOS IMMOBILIERE HT S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV04999. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(116629.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**AURORE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 73.880.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 août 2006*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Mmes Carine Agostini, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à Luxembourg, administrateur;  
Sophie Jacquet, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à Luxembourg, administrateur;

*Commissaire aux comptes:*  
ComCo S.A. 35, boulevard du Prince Henri L 1724 Luxembourg

Pour extrait conforme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme  
*Banque domiciliataire*  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(116647.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

---

**FLORENNE S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 95.895.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 26 août 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1089 du 21 octobre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Signatures.

(116649.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

---

**LA LUXEMBOURGEOISE DE MAINTENANCE INDUSTRIELLE ET DE DESAMIANTAGE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 66.209.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06937, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST

*Avocats*

Signature

(116660.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

---

**MOXON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 70.630.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOXON INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

(116666.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

---

**DESIFALDI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 58.934.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04298, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(116667.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

---

**CIRIN INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 120.455.

*Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 23 octobre 2006*

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 23 octobre 2006, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a transféré 100 parts sociales à la société INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE TRUST S.A., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(116686.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**NORDEA BANK S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Findel, 672, rue de Neudorf.

H. R. Luxemburg B 14.157.

Im Jahre zweitausendsechs, den vierten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg,

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft NORDEA BANK S.A., mit Sitz in Findel, 672, rue de Neudorf, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 14.157, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 30. September 1976, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, vom 4. November 1976. Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 21. Dezember 2000, welche im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations vom 31. Juli 2001 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um 10.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Jeroen van der Molen, Legal Counsel, wohnhaft in Oetrange eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Fräulein Anita Maggipinto, Privatangestellte, wohnhaft in Mondercange.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Marina Muller, Privatangestellte, wohnhaft in Athus.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Dass die Tagesordnung folgenden Worlaut hat:

*Tagesordnung*

1.- Änderung des Gegenstands der Gesellschaft durch die Hinzufügung eines neuen Absatzes in Artikel 3 der Satzung mit folgendem Wortlaut:

«Die Gesellschaft kann weiterhin durch ordnungsgemäß zugelassene natürliche Personen als Versicherungsagent auftreten.»

2.- Änderung des ersten Satzes von Absatzes 1 des Artikels 20 der Satzung.

II.- Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Stückzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste, welche durch die anwesenden Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem Sekretariat der Generalversammlung unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit derselben einregistriert zu werden. Die Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur unterschrieben wurden bleiben ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

III.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Gegenstand der Gesellschaft zu ändern durch die Hinzufügung eines neuen und letzten Absatzes in Artikel 3 der Satzung mit folgendem Wortlaut:

«Die Gesellschaft kann weiterhin durch ordnungsgemäß zugelassene natürliche Personen als Versicherungsagent auftreten.»

Gegenwärtiger Zusatz zum Gesellschaftszweck der Gesellschaft wurde durch den Finanzminister am 26. Juni 2006 genehmigt.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt das Datum der jährlichen ordentlichen Generalversammlung zu ändern und somit dem ersten Absatz des Artikels 20 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

«Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am letzten Freitag im Monat März um elf Uhr statt.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an die Erschienenen, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: J. van der Molen, A. Maggipinto, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 84, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Tholl.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Oktober 2006.

F. Baden.

(116955.3/200/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**NORDEA BANK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 14.157.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(116956.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 110.156.

In the year two thousand and six, on the sixteenth day of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the unitholders of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110.156 (the Company). The Company has been incorporated on 18 August 2005 pursuant to a deed of Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1396 of 15 December 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 14 October 2005 pursuant to a deed published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations - N° 402 of 23 February 2006.

There appeared:

1. JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 1, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.898, owner of 39 units of the Company having a nominal value of EUR 100.- each,

hereby represented by Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, professionally residing in Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 4, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.900, owner of 86 units of the Company having a nominal value of EUR 100.- each,

hereby represented by Mr Jean-Christophe Ehlinger, here-above named, by virtue of a proxy given under private seal.

The parties referred to under items 1. to 2. above are collectively referred to hereafter as the Unitholders.

The proxies from the Unitholders, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Unitholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Unitholders have requested the undersigned notary to record the following:

(1) that the Unitholders hold collectively all 125 (one hundred and twenty-five) units with a par value of EUR 100.- (one hundred euro), representing the entire capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) of the Company are present or duly represented at the Meeting. The unitholders present or represented confirm that they had due notice and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below.

(2) that the agenda of the Meeting is the following:

(a) waiver of the convening notices;

(b) decision to decrease the par value of the units of the Company from its current value of EUR 100.- to a par value of EUR 25.-;

(c) decision to create three classes of units within the unit capital of the Company, namely class A units, class B units and class C units;

(d) decision to convert existing units of the Company into class A units, class B units and class C units;

(e) decision to empower the manager or the board of managers to create additional classes of units which will be distinguished with reference to a letter of the alphabet from time to time at the occasion of unit capital increase by the manager/board of managers or the general meeting of unitholders;

(f) decision to amend article 5 of the Company's articles of associations (the Articles) in order to reflect the resolutions contemplated under items (b) to (e);

(g) decision to create a variable distribution right attached to each class of units;

(h) decision to amend article 7 and paragraph 2 of article 20 of the Articles according to resolution contemplated under item (g);

(i) decision to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes;

(j) decision to approve the transfer of all class B units to be created pursuant to the resolutions contemplated under items (c) and (d) above from JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 4, S.à r.l. to JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 3, S.à r.l., to occur on or about 16 August 2006, in accordance with article 189 of the act dated 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the 1915 Act);

(k) decision to approve that notice of any meeting of the board of managers shall be given the all managers the day before such meeting instead of at least twenty four hours in advance of such meeting;

(l) decision to amend the first sentence of the fifth paragraph of article 10 of the Articles in order to reflect the resolution contemplated under item (k) above;

(m) powers of attorney;

(n) miscellaneous.

After deliberation, the Meeting passed the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The entirety of the unit capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Unitholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to decrease the par value of the units of the Company from its current value of EUR 100.- to a par value of EUR 25.-.

*Third resolution*

The Meeting resolves to create three classes of units within the unit capital of the Company, namely class A units, class B units and class C units.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to convert existing units of the Company into class A units, class B units and class C units and to acknowledge that further to the creation of the new classes of units, the unit capital of the Company in an amount of EUR 12,500.- is represented by one hundred and fifty-six (156) class A units, one hundred and seventy-two (172) class B units and one hundred and seventy-two (172) class C units having a par value of EUR 25.- each.

The Meeting acknowledges and accepts that all class B units and class C units will be allocated to and held by JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 4, S.à r.l. and all class A units will be allocated to and held by JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 1, S.à r.l.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to empower the manager or the board of managers to create additional classes of units which will be distinguished with reference to a letter of the alphabet from time to time at the occasion of unit capital increase by the manager/board of managers or the general meeting of unitholders.

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the second, third, fourth and fifth resolutions above, paragraph one of Article 5 shall henceforth read in its English version as follows:

«**Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed unit capital is fixed at twelve thousand five hundred - euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) units of twenty-five euro (EUR 25.-) each divided into one hundred and fifty-six (156) class A units, one hundred and seventy-two (172) class B units and one hundred and seventy-two (172) class C units.»

A new third paragraph is added to article 5 which shall read in its English version as follows:

«The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may create additional classes of units which shall be distinguished with reference to a letter of the alphabet from time to time at the occasion of unit capital increase by the manager or the board of managers or by the general meeting of unitholders.»

*Seventh resolution*

The Meeting resolves to create a variable distribution right attached to each class of units.

The Meeting acknowledges that the Company is ultimately held by JPMorgan EUROPEAN PROPERTY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (the Management Company), acting for the account, and in its capacity as management

company, of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY FUND, a Luxembourg fonds commun de placement (the Fund), currently comprised of three sub-funds, namely Sub-fund A, Sub-fund B and Sub-fund C (each a Sub-Fund, together the Sub-Funds). The Meeting acknowledges that the Management Company has decided to restructure the quarterly rebalancing process (the Rebalancing Process) within the holding structure of the Fund so as to avoid certain administrative burdens (e.g., unit transfers and partial loan assignments between the Sub-Funds). The Rebalancing Process has as its purpose to reflect in the best possible and accurate manner the economic stake of each Sub-Fund within the various holding companies directly or indirectly held by the Management Company for the account of the Fund in respect of certain or all of its Sub-Funds.

The Meeting acknowledges and accepts that the variable distribution right attached to each class of units to be created is designed to reflect the exact economic stake of each of the Sub-Funds indirectly holding units in the Company (the Participating Sub-Funds, each a Participating Sub-Fund). The distribution right attributable to each class of units will be proportionate to the ratio at which the rebalancing between the Participating Sub-Funds took place at the last quarter end (i.e., proportionate to the percentage represented by the amount each Participating Sub-Fund allocated to real estate investments through the Company in the aggregate amount allocated to real estate investments through the Company by the Participating Sub-Funds).

Upon any distribution of funds by the Company (either through the distribution of dividends or upon liquidation of the Company), the distributable funds will be allocated to each class of units on the basis of the below formula:

(a) Amount of distributable profits times (b) a fraction, the numerator of which equals the amount the Participating Sub-Fund indirectly holding units of such particular class allocated as at the end of the last quarter to real estate investments through the Company (indirect capital contribution, unit premium, as well as any other funds directly or indirectly allocated to the Company by this Participating Sub-Fund) and the denominator of which equals the aggregate amount allocated as at the end of the last quarter by the Participating Sub-Funds to real estate investments through the Company (indirect capital contribution, unit premium, as well as any other funds directly or indirectly allocated to the Company by the Participating Sub-Funds).

#### *Eighth resolution*

The Meeting resolves to amend article 7 and paragraph 2 of article 20 of the Articles in order to reflect the seventh resolution above. Article 7 of the Articles shall henceforth read in its English version as follows:

«**Art. 7. Distribution Right of Units.** All units of the Company will be ultimately held by JPMorgan EUROPEAN PROPERTY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (the Management Company), acting for the account, and in its capacity as management company, of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY FUND, a Luxembourg fonds commun de placement (the Fund) in respect of certain of its sub-funds. All the units of a particular class of units within the Company will be ultimately held by a sub-fund of the Fund (the Participating Sub-Fund) and all units of the Company will be held by certain sub-funds of the Fund (the Participating Sub-Funds). Each unit of a particular class of units entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in proportion to the percentage represented by the amount allocated as at the end of the last quarter by the Participating Sub-Fund to real estate investments through the Company in the aggregate amount allocated as at the end of the last quarter by the Participating Sub-Funds to real estate investments through the Company.

Therefore, upon any distribution of funds by the Company in compliance with article 20 hereof the distributable funds will be allocated to each class of units on the basis of the below formula:

(a) Amount of distributable profits times (b) a fraction, the numerator of which equals the amount the Participating Sub-Fund indirectly holding units of such particular class allocated as at the end of the last quarter to real estate investments through the Company (indirect capital contribution, unit premium, as well as any other funds directly or indirectly allocated to the Company by this Participating Sub-Fund) and the denominator of which equals the aggregate amount allocated as at the end of the last quarter by the Participating Sub-Funds to real estate investments through the Company (indirect capital contribution, unit premium, as well as any other funds directly or indirectly allocated to the Company by the Participating Sub-Funds).»

Paragraph 2 of article 20 of the Articles shall henceforth read in its English version as follows:

«The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) according to the distribution right of units, as contemplated under article 7 hereof.»

#### *Ninth resolution*

The Meeting resolves to amend the unit register of the Company in order to reflect the above changes.

#### *Tenth resolution*

The Meeting resolves, for the purposes of article 189 of the 1915 Act, to grant consent to the transfer of one hundred and seventy-two (172) class B units JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 4, S.à r.l. owns in the Company to JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 3, S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.899 (the Transferee), to occur on or about 16 August 2006.

#### *Eleventh resolution*

The Meeting resolves that notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers the day before such meeting instead of at least twenty four hours in advance of such meeting.

*Twelfth resolution*

The Meeting resolves to amend the first sentence of the fifth paragraph of article 10 of the Articles. The first sentence of the fifth paragraph of Article 10 of the Articles shall henceforth read in its English version as follows:

«Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers the day before such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting.»

*Thirteen resolution*

The Meeting decides to authorise and empower any manager of the Company or any lawyer of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, each acting individually on behalf of the Company (the Attorney), to arrange and carry out the registration in the unit register of the Company (including for the avoidance of any doubts, the signature of such register) of the creation of the classes of units specified in resolutions 3. and 4., to amend the unitholders register of the Company in order to reflect the tenth resolution above (subject to providing the Attorney with a unit transfer agreement dated and duly signed by itself and the Transferee) and to accomplish the filing of the notice regarding the above-mentioned unit transfer at the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up and duly enacted in Senningerberg (Luxembourg), on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le seize août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

a été tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de la société à responsabilité JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2, S.à r.l. (la Société), ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.156, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 août 2005, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1396 du 15 décembre 2005. Les statuts ont été modifiés le 14 octobre 2005 par acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations - N° 402 du 23 février 2006.

Ont comparu:

(1) JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 1, S.à r.l., ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.898, propriétaire de 39 parts sociales de la Société ayant une valeur au pair de 100,- euros chacune, ici représentée par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice Président, à Senningerberg en vertu d'une procuration sous seing privé, et

(2) JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 4, S.à r.l., ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.900 propriétaire de 86 parts sociales de la Société ayant une valeur au pair de 100,- euros chacune, ici représentée par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, prédésigné, en vertu d'une procuration sous seing privé, lesdites procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurant annexées au présent acte avec lequel elles ont été enregistrées.

Les parties désignées ci-dessus aux sections (1) et (2) sont désignées ensembles par les termes Associés.

Les Associés ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce que:

(1) Les Associés sont les détenteurs de toutes les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de la Société d'une valeur au pair de 100,- euros représentant la totalité du capital social de la Société qui est de 12.500,- euros. Les Associés reconnaissent que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour, duquel ils déclarent avoir eu préalablement connaissance et qui figure ci-après.

(2) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(A) Renonciation aux formalités de convocation;

(B) Réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de EUR 100,- (cent euros) à EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

(C) Décision de créer trois catégories de parts sociales au sein du capital social de la Société, les parts sociales de la catégorie A, les parts sociales de la catégorie B et les parts sociales de la catégorie C;

(D) Décision de convertir les parts sociales existantes de la Société en parts sociales de la catégorie A, parts sociales de la catégorie B et parts sociales de la catégorie C;

(E) Décision d'autoriser le gérant unique ou le conseil de gérance à créer, de temps en temps, des catégories de parts sociales additionnelles qui se distingueront par référence à une lettre de l'alphabet à l'occasion d'augmentations du capital social par le gérant unique ou le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés;

(F) Décision de modifier l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) pour refléter les décisions (B) à (E) ci-dessus;

- (G) Décision de créer un droit de distribution variable attaché à chaque catégorie de parts sociales;
- (H) Décision de modifier l'article 7 et le paragraphe 2 de l'article 20 des Statuts pour refléter la décision (G) ci-dessus;
- (I) Décision de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus;
- (J) Décision d'approuver le transfert de toutes les parts sociales de la catégorie B créées conformément aux résolutions (C) et (D) ci-dessus de JPMorgan EUROPEAN PROPERTY LUXEMBOURG 4, S.à r.l. à JPMorgan EUROPEAN PROPERTY LUXEMBOURG 3, S.à r.l., transfert qui aura lieu le 16 août 2006 ou à toute autre date subséquente, conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915);
- (K) Décision d'approuver que tout avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants le jour avant cette réunion et non, tel qu'actuellement prévu, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion;
- (L) Décision de modifier le paragraphe cinq de l'article 10 des Statuts conformément à la décision (K) ci avant. afin d'y mentionner que tout avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants le jour avant cette réunion et non, tel qu'actuellement prévu, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion;
- (M) Mandats;
- (N) Divers.
- Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes par vote unanime:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de EUR 100,- (cent euros) à EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de créer trois catégories de parts sociales au sein du capital social de la Société, les parts sociales de la catégorie A, les parts sociales de la catégorie B et les parts sociales de la catégorie C.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de convertir les parts sociales existantes de la Société en parts sociales de la catégorie A, parts sociales de la catégorie B et parts sociales de la catégorie C et d'approuver que, par suite de la création de nouvelles catégories de parts sociales, le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500,- est représenté par 156 (cent cinquante-six) parts sociales de la catégorie A, 172 (cent septante-deux) parts sociales de la catégorie B et 172 (cent septante-deux) parts sociales de la catégorie C ayant une valeur au pair de EUR 25,- chacune.

L'Assemblée prend acte et approuve que toutes les parts sociales de la catégorie B et toutes les parts sociales de la catégorie C seront allouées et détenues par JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 4, S.à r.l. et que toutes les parts sociales de la catégorie A seront allouées et détenues par JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 1, S.à r.l.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'autoriser le gérant unique ou le conseil de gérance à créer, de temps en temps, des catégories de parts sociales additionnelles qui se distingueront par référence à une lettre de l'alphabet à l'occasion d'augmentations du capital social par le gérant unique ou le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés.

*Sixième résolution*

A la suite des résolutions une à cinq ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (cinq cents) parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, réparties en cent cinquante six (156) parts sociales de la catégorie A, cent soixante-douze (172) parts sociales de la catégorie B et cent soixante-douze (172) parts sociales de la catégorie C.»

Un nouveau troisième paragraphe est ajouté à l'article 5 qui se lit dans sa version française comme suit:

«Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut créer, de temps à autres, des catégories de parts sociales additionnelles qui se distingueront par référence à une lettre de l'alphabet à l'occasion d'augmentations du capital social de la Société décidées par le gérant, le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés.»

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de créer un droit de distribution variable attaché à chaque catégorie de parts sociales.

L'Assemblée prend acte de ce que la Société est in fine détenue par JPMorgan EUROPEAN PROPERTY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (la Société de Gestion), agissant pour le compte, et en sa qualité de société de gestion, de JPMorgan EUROPEAN PROPERTY FUND, un fonds commun de placement Luxembourgeois (le Fonds), actuellement composé de trois compartiments, le compartiment A, le compartiment B et le compartiment C (chacun un Compartiment, ensemble, les Compartiments). L'Assemblée prend acte de ce que la Société de Gestion a décidé de restructurer la procédure de rééquilibrage (la Procédure de Rééquilibrage) au sein de la structure de détention des actifs du Fonds afin d'éviter certaines charges et lourdeurs administratives (telles que les transferts de parts sociales et les cessions partielles de contrat de prêt entre les Compartiments ou leurs sociétés holdings). La Procédure de Rééquilibrage a pour objectif de refléter de la manière la plus exacte et précise possible les intérêts économiques de chacun des

Compartiments dans les différentes sociétés holding directement ou indirectement détenues par la Société de Gestion agissant pour le compte du Fonds et de certain ou de tous ses Compartiments.

L'Assemblée prend acte et approuve que le droit de distribution variable attaché à chaque catégorie de parts sociales créée vise à refléter la proportion exacte des intérêts économiques de chaque Compartiment détenant indirectement des parts sociales de la Société (chacun un Compartiment Participant, ensemble les Compartiments Participants) dans celle-ci. Le droit de distribution variable attribué à chaque catégorie de parts sociales sera proportionné au ratio auquel le rééquilibrage entre les Compartiments Participants a été exécuté à la fin du trimestre précédant (c'est-à-dire, proportionné au pourcentage représenté par la somme que chaque Compartiment Participant a alloué à des investissements immobiliers au travers la Société par rapport au montant total alloué à des investissements immobiliers au travers la Société par tous les Compartiments Participants).

A chaque distribution de fonds par la Société (soit par le biais de distribution de dividendes, ou lors de la liquidation de la Société), les fonds distribuables seront répartis entre les catégories de parts sociales sur base de la formule suivante:

(a) Montant des profits à distribuer multiplié par (b) une fraction, dont le numérateur est égal au montant que le Compartiment Participant détenant indirectement des parts sociales d'une catégorie particulière a alloué à la fin du trimestre précédant à des investissements immobiliers au travers la Société (participation indirecte au capital social, prime d'émission ainsi que tous autres fonds directement ou indirectement alloué à la Société par ce Compartiment Participant) et dont le dénominateur est égal au montant total alloué à la fin du trimestre précédant par l'ensemble des Compartiments Participants à des investissements immobiliers au travers la Société (participation indirecte au capital social, prime d'émission ainsi que tous autres fonds directement ou indirectement alloués à la Société par les Compartiments Participants).

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 7 et le paragraphe 2 de l'article 20 des Statuts afin de refléter la septième résolution ci avant. L'article 7 des Statuts se lira dès lors dans sa version française comme suit:

«**Art. 7. Droit de Distribution des Parts.** Toutes les parts sociales de la Société sont détenues de manière indirecte par JPMorgan EUROPEAN PROPERTY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (la Société de Gestion), agissant pour le compte, et en sa qualité de société de gestion, de JPMorgan EUROPEAN PROPERTY FUND, un fonds commun de placement Luxembourgeois (le Fonds), pour le compte de certains de ses compartiments. Toutes les parts sociales d'une catégorie particulière de parts sociales seront détenues de manière indirecte par un compartiment particulier du Fonds (le Compartiment Participant) et toutes les parts sociales de la Société seront détenues de manière indirecte certains compartiments du Fonds (les Compartiments Participants). Chaque part sociale d'une catégorie de parts sociale particulière donne droit à son porteur à une fraction des actifs de la Société et des profits de la Société en proportion du pourcentage représenté par la somme que chaque Compartiment Participant a alloué à des investissements immobiliers au travers la Société par rapport au montant total alloué à des investissements immobiliers au travers la Société par tous les Compartiments Participants.

En conséquence, lors de chaque distribution de fonds par la Société, réalisée conformément à l'article 20 des présents statuts, les fonds distribuables seront alloués à chaque catégorie de parts sociales sur base de la formule suivante:

(a) Montant des profits à distribuer multiplié par (b) une fraction, dont le numérateur est égal au montant que le Compartiment Participant détenant indirectement toutes les parts sociales de cette catégorie particulière a alloué à la fin du trimestre précédant à des investissements immobiliers au travers la Société (participation indirecte au capital social, prime d'émission ainsi que tous autres fonds directement ou indirectement alloués à la Société par ce Compartiment Participant) et dont le dénominateur est égal au montant total alloué à la fin du trimestre précédant par l'ensemble des Compartiments Participants à des investissements immobiliers au travers la Société (participation indirecte au capital social, prime d'émission ainsi que tous autres fonds directement ou indirectement alloués à la Société par les Compartiments Participants).»

Le paragraphe 2 de l'article 20 des Statuts se lira dès lors dans sa version française comme suit:

«Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés conformément au droit de distribution des parts, tel que prévu à l'article 7 des présents statuts.»

#### *Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus.

#### *Dixième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le transfert de toutes les parts sociales de la catégorie B créées conformément aux résolutions trois et quatre ci-dessus de JPMorgan EUROPEAN PROPERTY LUXEMBOURG 4, S.à r.l. à JPMorgan EUROPEAN PROPERTY LUXEMBOURG 3, S.à r.l. (le Cessionnaire), transfert qui aura lieu le 16 août 2006 ou à toute autre date subséquente, conformément à l'article 189 de la Loi de 1915.

#### *Onzième résolution*

L'Assemblée décide que tout avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants le jour avant cette réunion et non, tel qu'actuellement prévu, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion.

#### *Douzième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la première phrase du paragraphe cinq de l'article 10 des Statuts conformément à la résolution onze ci-avant afin d'y mentionner que tout avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants le jour avant cette réunion et non, tel qu'actuellement prévu, au moins 24 heures avant l'heure prévue

pour la réunion. La première phrase du paragraphe cinq de l'article 10 des Statuts se lira dès lors dans sa version française comme suit:

«Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants le jour avant cette réunion, sauf s'il y a une urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation.»

*Treizième résolution*

L'Assemblée décide d'autoriser et de donner mandat et pouvoir à tout gérant de la Société ou tout avocat de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, chacun agissant seul pour le compte de la Société (le Mandant), de mettre en oeuvre et d'effectuer l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (en ce compris, afin d'écartier tout doute, la signature de ce registre) de la création des catégories de parts sociales spécifiées dans les résolutions trois et quatre ci avant, de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter la dixième résolution ci avant (pour autant que le Mandant ait reçu un contrat de transfert des parts sociales daté et signé par lui-même et le Cessionnaire) et d'accomplir toute formalité y relative tel que le dépôt de la notice concernant ce transfert de parts sociales au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg (Luxembourg), à la date portée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J.-C. Ehlinger, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 août 2006, vol. 438, fol. 3, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 septembre 2006

H. Hellinckx.

(117047.3/242/376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**CECAMO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 99.862.

*Extrait des résolutions prises par le gérant unique de CECAMO LUXEMBOURG, S.à r.l. le 11 octobre 2006*

Le 11 octobre 2006, le gérant unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de prendre acte du changement de dénomination de l'associé suivant:

GMAC COMMERCIAL HOLDING CORP,  
désormais nommé CAPMARK FINANCE GROUP INC.

Luxembourg, le 11 octobre 2006.

TCG GESTION S.A.

*Gérant*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV03878. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(116714.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**PARTIM INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 41.358.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 août 2006*

- L'Assemblée accepte la démission de son mandat de commissaire aux comptes de la société ING TRUST (LUXEMBOURG), S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2010.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour extrait conforme

*Pour la société PARTIM INTERNATIONAL*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03553. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(116777.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**ING PFCE CZECH I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital social: EUR 71.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 95.697.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(116671.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**PATOCA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 79.491.

Le bilan de la société au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(116674.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**FONDINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.  
R. C. Luxembourg B 110.657.

L'an deux mille six, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FONDINVEST S.A. (ci-après «la Société»), avec siège social à L-8281 Kehlen, 10a, rue des Juifs (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 110.657, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 155 du 23 janvier 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Massimo Perrone, employé privé, demeurant à Obercorn, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société de L-8281 Kehlen, 10a, rue des Juifs, à L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.
2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la Société de L-8281 Kehlen, 10a, rue des Juifs, à L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. Siège Social.** Le siège social est établi à Howald.»

*Estimation - Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de six cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: M. Perrone, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 octobre 2006, vol. 539, fol. 8, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 octobre 2006.

J. Seckler.

(116947.3/231/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

### **RED SAPPERS BASEBALL TEAM, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3245 Dudelange, 176, rue du Parc.

R. C. Luxembourg F 6.101.

#### STATUTS

Entre les soussignés:

Steil Ronny, 176, rue du Parc, L-3245 Dudelange, Employé Arcelor

Warcken Serge, 6, Um Grousbuer, L-5373 Schuttrange, Employé Arcelor

Lucius Christophe, 78, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, Employé Arcelor

Schramer Marc, 43, rue de Mondercange, L-4395 Pontpierre, Employé Arcelor

Koster Tessa, 176, rue du Parc, L-3245 Dudelange, Educatrice graduée

tous de nationalité luxembourgeoise.

#### **I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège social, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée RED SAPPERS BASEBALL TEAM, A.s.b.l. Son siège est à L-3245 Dudelange, 176, rue du Parc. Sa durée n'est pas limitée; elle pourra être dissoute à tout moment. L'association peut affilier et s'affilier.

**Art. 2.** L'association a pour objet de propager le Baseball. L'association soutien ses joueurs dans toutes les organisations du Baseball. Lors des compétitions, l'association se tient aux règlements de la Fédération de Baseball du Luxembourg (F.B.L.), de l'organisateur et des autorités compétentes.

#### **II. - Membres, Admissions, Démissions, Exclusions, Cotisations**

**Art. 3.** L'association se compose de membres actifs, honoraires et protecteurs. Leur nombre est illimité, sans que toutefois le nombre des membres actifs puisse être inférieur à cinq.

Membres honoraires: L'association pourra conférer le titre de membre honoraire à toute personne ayant rendu des services exceptionnels à l'association. Les membres honoraires sont exempts du paiement de toute cotisation.

Membres protecteurs: la qualité du membre protecteur s'acquiert par le versement d'un don. Leur rôle se borne à un simple soutien financier de l'association.

Membres actifs: Toute personne qui, pour une durée à priori limitée, désire prendre part aux activités de l'association, pourra être admise comme membre actif. Si le membre actif désire prendre part aux compétitions officielles, il doit être en possession d'une licence auprès de la F.B.L. Il est néanmoins loisible au comité d'imposer d'autres restrictions. Les membres actifs payeront une cotisation annuelle, fixée par l'assemblée générale.

**Art. 4.** Les membres honoraires et protecteurs n'ont aucune part dans l'administration et par conséquent aucun droit de vote aux assemblées générales.

**Art. 5.** Le comité statue sur l'admission de nouveaux membres actifs, qui lui auront présenté une demande d'admission par écrit et déclaré adhérer aux présents statuts. Le comité n'est pas tenu de faire connaître le motif en cas de non-admission.

La qualité de membre n'est acquise qu'après paiement de la cotisation. Si un membre quitte l'association, la cotisation ne sera pas remboursée.

**Art. 6.** La qualité de membre se perd:

a) par la démission écrite parvenue au comité;

b) par le non-paiement des cotisations;

c) par l'exclusion pour motifs graves prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix. En cas d'urgence, le comité pourra décréter l'exclusion après avoir convoqué l'intéressé pour lui permettre d'être entendu dans ses explications, sauf ratification de sa décision par l'assemblée générale.

**Art. 7.** Les montants des cotisations annuelles sont fixés chaque année par l'assemblée générale qui en détermine le mode et la date du paiement.

#### **III. - Administration**

**Art. 8.** L'association est administrée par un conseil d'administration dit comité qui se compose de cinq à maximum neuf membres, élus pour le terme d'un an par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un siège, le comité pourra souverainement désigner un remplaçant parmi les membres actifs de l'association.

**Art. 9.** Les élections pour le comité ont lieu à la majorité relative. L'âge minimum pour un membre du comité est de 18 ans; l'âge minimum pour le président est de 21 ans.

Les candidatures seront reçues jusqu'au début des opérations de vote. Les membres sortants sont rééligibles.

**Art. 10.** Le président du comité sera élu parmi les membres du comité qui sont élus directement par l'assemblée générale et qui sont tous candidats sauf désistement.

**Art. 11.** Le comité se réunira sur la convocation du président ou du secrétaire, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent.

Les décisions du comité sont valables lorsque la moitié de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président ou de son représentant est prépondérante.

**Art. 12.** Le comité représente l'association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi.

**Art. 13.** Les signatures conjointes de deux membres du comité, dont celle du président ou de son remplaçant, engagent valablement l'association à l'égard des tiers.

**Art. 14.** L'association décline toute responsabilité en cas d'accident survenu à ses membres lors des compétitions et des trajets.

**Art. 15.** L'association est financée par les cotisations, les dons, l'organisation de manifestations et de loteries, et la vente d'articles de club.

L'association a un compte bancaire, dont les seuls titulaires sont le président et le trésorier.

A chaque assemblée du comité, le trésorier fait un rapport de l'état du compte et en remet une copie au président et au secrétaire.

**Art. 16.** Le comité soumet à l'assemblée générale un compte de l'exercice écoulé. Ce compte devra être soumis auparavant à l'examen de deux vérificateurs de caisse, désignés ad hoc par l'assemblée générale précédente. Les vérificateurs de caisse ne pourront être pris parmi les membres du comité.

#### IV. - Assemblée générale

**Art. 17.** L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an et cela à l'occasion de la clôture de l'année sociale. Le comité en fixe la date. Il devra la convoquer dans le délai d'un mois à la suite d'une demande écrite lui parvenue de la part d'un cinquième au moins des membres effectifs. Il la convoquera encore chaque fois que les intérêts de l'association l'exige.

**Art. 18.** Les membres sont convoqués par simple lettre trois jours francs à l'avance. Les convocations contiendront l'ordre de jour. Il est loisible aux membres de se faire représenter aux assemblées générales par un autre membre actif; toute fois, aucun mandataire ne pourra être porteur de plus d'une procuration.

**Art. 19.** Sauf en ce qui concerne les élections, le bureau général est celui du comité. Le président ou son remplaçant assument la direction de l'assemblée générale.

**Art. 20.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour poser et ratifier tous actes intéressant l'association; elle a notamment le droit:

- de modifier les statuts et de prononcer la dissolution de l'association
- de nommer et de révoquer les membres du comité
- de prononcer l'exclusion d'un membre
- d'entendre les rapports et de juger de la gestion du comité
- d'approuver les comptes et le budget
- de fixer les cotisations
- de prendre d'une façon générale toutes décisions dépassant les limites des pouvoirs statutairement ou légalement dévolus au comité.

#### V. - Année sociale, Modifications des statuts, Dissolution

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 22.** Les modifications aux statuts, ainsi que la dissolution éventuelle de l'association se feront d'après les règles établies par la loi en vigueur sur les associations sans but lucratif.

En cas de dissolution, les biens de l'association seront attribués à l'office social de la commune de Dudelange.

#### VI. - Disposition générale

**Art. 23.** Les dispositions de la loi en vigueur sur les associations sans but lucratif sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts.

Dudelange, le 13 octobre 2006.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Trésorier / Membre / Membre

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07136. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(116957.3//108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**RAYAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 74.277.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RAYAN INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 74. 277, constituée suivant acte reçu en date du 10 février 2000, publié au Mémorial C numéro 370 du 23 mai 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux directeurs et à l'auditeur statutaire;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Olivier Liegeois, comptable, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, vol. 150S, fol. 96, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

J. Elvinger.

(116696.3/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**BLUEBAY HIGH YIELD INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.013.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 105.398.

EXTRAIT

Cet extrait vise à informer que la dénomination THE BlueBay HIGH YIELD (MASTER) FUND LIMITED de l'associé unique de la Société a été modifiée en THE BLUEBAY VALUE RECOVERY (MASTER) FUND LIMITED.

Luxembourg, le 30 septembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04837. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(116722.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**DESIFALDI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 58.934.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 octobre 2006*

- L'Assemblée décide de ne pas ratifier la cooptation au poste d'administrateur de Monsieur Steve van den Broek et accepte sa démission.

L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Nicolas Schreurs, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2010.

- L'Assemblée accepte la démission de son mandat de commissaire aux comptes de la société ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2010.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société DESIFALDI S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(116763.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**SOBEL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 86.511.

Les comptes consolidés et le rapport de gestion consolidé établis par la maison-mère SOVION NV avec siège social p.o. box 380 NL-5680 AJ Best/The Netherlands pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2005 enregistrés à Luxembourg le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05304, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 octobre 2006.

Signature.

(116963.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**ELER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 59.486.

J'ai l'honneur par la présente de vous faire part de ma démission de commissaire aux comptes de votre société.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Henri Vanherberghen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(116851.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**TRUPIAL INVEST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 44.669.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 16 octobre 2006*

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Steve van den Broek, employé privé, avec effet immédiat.

En date du 16 octobre 2006, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Nicolas Schreurs, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg
- Nicolas Schreurs, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(116766.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**EPP SAINT OUEN (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.  
R. C. Luxembourg B 80.137.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05340, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2006.

Pour EPP SAINT-OUEN (LUX), S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(116675.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**HAVANA CLUB HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 45.633.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2006*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Monsieur Pierre Pringuet, Administrateur de sociétés, résidant au 15, avenue Robert Schuman à F-75007 Paris, de Monsieur Emmanuel Babeau, administrateur de sociétés, résidant au 23, rue d'Edimbourg à F-75008 Paris, de Monsieur Manuel Arias, Administrateur de sociétés, résidant au calle 44, n° 305 e/ 3ra Y 5ta. Miramar Playa, Ciudad La Havana, Cuba et de Monsieur Luis Permodo Hernandez, Administrateur de sociétés, résidant au 41, Monrianao, Avencia, Ciudad de la Havana à Cuba. Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(116780.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**DE BEEK I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 80.884.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 1<sup>er</sup> septembre 2006*

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Steve van den Broek, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 1<sup>er</sup> septembre 2006, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Anja Paulissen, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg
- Anja Paulissen, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03550. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(116770.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**MARATHON SURESNES (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 107.086.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2006.

Pour MARATHON SURESNES (LUX), S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(116676.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**HAVANA CLUB HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 45.633.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(116677.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**PRESIDENTIAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.  
R. C. Luxembourg B 22.569.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Signature.

(116853.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**DE BEEK VII S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 81.584.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 1<sup>er</sup> septembre 2006*

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Steve van den Broek, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 1<sup>er</sup> septembre 2006, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Anja Paulissen, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg
- Anja Paulissen, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03547. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(116773.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**TACHE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 87.621.

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 13 octobre 2006 de la société TACHE FINANCE S.A. que les administrateurs ont pris la décision suivante:

Election du nouvel Administrateur-Délégué pour une durée indéterminée à compter de la présente décision du Conseil d'Administration:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TACHE INVESTMENTS S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A / MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. / MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Signature / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(116934.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

**DALKESTONE INC. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 119.349.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 août 2006*

Monsieur Giovanni Guido Caligaris est nommé administrateur-délégué avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Monsieur Caligaris demeure au 25, Via Motta, CH-6850 Mendrisio Suisse.

Luxembourg, le 11 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04182. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(116913.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

108576

**SOGECORE RISK STRATEGIES, Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 67.115.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2006*

*Quatrième résolution: Nominations statutaires*

a) Les mandats de MM. Jean Thilly, Gilles Coremans et de la société SOGECORE PARTICIPATIONS (domiciliés professionnellement au 6B, route de Trèves L-2633 Senningerberg) prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont reconduits à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

b) Le mandat de commissaire de Mme Sophie Vandeven (domiciliée au 6B, route de Trèves L-2633 Senningerberg) venant à l'échéance à l'issue de cette Assemblée, l'Assemblée Générale décide de reconduire ce mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04139. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117033.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

---

**SIREC INTERNATIONAL REINSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 49.656.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2006*

*Quatrième résolution: Nominations statutaires*

Les mandats de M. Angelo De Bernardi, M. Federico Innocenti (domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg) et SOGECORE INTERNATIONAL (domicilié au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg), en tant qu'Administrateurs nommés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 octobre 2005, prennent fin à l'issue de cette Assemblée.

Ils sont réélus à l'unanimité et leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117037.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

---

**MARATHON RIS ORANGIS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 107.088.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2006.

*Pour MARATHON RIS ORANGIS (LUX), S.à r.l.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(116678.7//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

---